

Selon les auteurs d'un article paru dans la revue *Nature* en 2009, la Terre présenterait neuf seuils biophysiques qui seraient – non sans liens entre eux – de véritables frontières à ne pas dépasser pour éviter des modifications brutales, non-linéaires, potentiellement catastrophiques et largement imprévisibles de l'environnement. Ils portent sur le changement climatique, la couche d'ozone dans la stratosphère, l'acidité des océans, les transformations de l'occupation du sol, la perte de biodiversité, la consommation d'eau douce, les cycles de l'azote et du phosphore, la pollution aux aérosols atmosphériques, la pollution chimique. Nous aurions déjà atteint le point de basculement pour au moins cinq frontières, s'agissant de l'intégrité de la biosphère et notamment de la perte de biodiversité, des cycles biogéochimiques (azote, phosphore), de la déforestation et des changements climatiques et tout récemment de la pollution chimique. Les auteurs en concluent que, de ce point de vue, nous sommes sortis d'un « espace de fonctionnement sécurisé » (a « safe operating space for humanity ») pour entrer dans une zone à risque, éprouvant au-delà du raisonnable les capacités de résilience de notre biosphère.

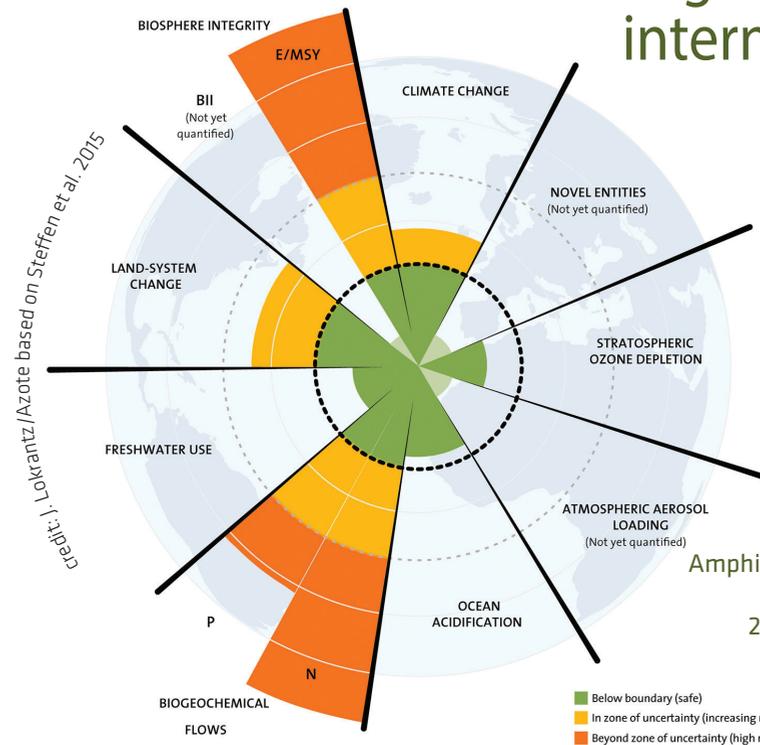
Les « frontières planétaires », chiffrées, se présentent comme autant d'objectifs stratégiques, dont la réalisation peut être régulièrement mesurée. Mais, définies par des scientifiques en dehors de tout cadre démocratique, doivent-elles être réellement traduites en des objectifs et actions concrets des politiques publiques et privées ? Peuvent-elles seulement l'être et, si oui, comment ? Comment ces objectifs globaux peuvent-ils pénétrer les arcanes de la gouvernance internationale ? Comment des objectifs par définition « macro » peuvent-ils être déclinés en pratique à l'échelle régionale (Union européenne) ou nationale (voir en France les propositions de la Convention citoyenne pour le climat de création d'une haute autorité des limites planétaires ou d'une incrimination d'écocide dans le cadre des limites planétaires) ?

Les Rencontres internationales d'Aix-en-Provence réunissent tous les deux ans le monde académique et des praticiens sur des sujets d'actualité du droit et des relations internationales depuis 1991. Ce projet repose sur un partenariat entre l'UMR DICE, Sciences Po Aix et l'Institut méditerranéen pour la transition environnementale (ITEM).

Création & Impression : DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence - 2021/2022

La définition des « limites planétaires »

Quelles implications pour le droit et la gouvernance internationale ?



12 et 13
mai
2022

Amphithéâtre Cassin (1er étage)
Sciences Po Aix
25 rue Gaston de Saporta
Aix-en-Provence

Participation en présentiel : inscription gratuite mais obligatoire avant le 4 mai 2022

Participation à distance : inscription gratuite mais obligatoire avant le 10 mai 2022

Après inscription, vous recevrez par courriel les liens vous permettant de vous connecter

inscription.colloque.ceric@gmail.com (préciser impérativement si en présentiel ou à distance)

12 mai 2022 (14h00)

Allocutions d'ouverture

Rostane MEHDI, *Directeur de Sciences Po Aix*

Ève TRUILHÉ, *Directrice du CERIC*

Rapport introductif

Sandrine MALJEAN-DUBOIS, *Directrice de recherche au CNRS*

(DICE, CERIC, Université d'Aix-Marseille)

▲ L'ENJEU DES LIMITES PLANÉTAIRES

Présidence : Ève TRUILHÉ, *Directrice de recherche au CNRS*

**Le franchissement des limites planétaires :
quelle évolution et quelles perspectives ?**

Natacha GONDRAN, *Professeur à Mines Saint-Étienne*

(UMR 5600 Environnement Ville Société)

**Les « entités nouvelles » (molécules de synthèse, nanoparticules...) :
l'impossible définition d'une limite ?**

Jérôme ROSE, *Directeur de recherche au CNRS, Université d'Aix-Marseille*

La définition de limites planétaires, entre sciences et gouvernance globale

Stefan AYKUT, *Professeur à l'Université de Hambourg*

13 mai 2022 (9h00)

**▲ LA TRADUCTION DES LIMITES PLANÉTAIRES
EN DROIT INTERNATIONAL**

Présidence : Daniel COMPAGNON, *Professeur à Sciences Po Bordeaux*

(Centre Emile Durkheim)

Changement climatique : la limite planétaire et le régime international du climat

Marion LEMOINE-SCHONNE, *Chargée de recherche au CNRS, IODE, Université de Rennes*

**Biodiversité : la limite planétaire et la convention internationale sur la
biodiversité**

Julien DELLAUX, *Maître de conférences, Muséum d'histoire naturelle, Paris*

Quelles perspectives s'agissant de l'incrimination d'écocide en droit international ?

Albane GESLIN, *Professeure, Sciences Po Aix (DICE, CERIC, Université d'Aix-Marseille)*

Faut-il un traité sur les limites planétaires ?

Claire MALWE, *Maîtresse de conférences, IODE, Université de Rennes*

**Limites planétaires, ODD : quelles perspectives pour une gouvernance
internationale de l'environnement plus effective ?**

Sophie GAMBARELLA et Pascale RICARD, *Chargées de recherche au CNRS*

(DICE, CERIC, Université d'Aix-Marseille)

Pause déjeuner

13 mai 2022 (14h00)

▲ TABLE RONDE

**LA TRADUCTION POLITIQUE DES « LIMITES PLANÉTAIRES »,
ENTRE EXPERTISES SCIENTIFIQUES ET PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES**

animée par Christophe TRAÏNI, *Professeur à Sciences Po Aix, MESOPOLHIS*

Constituée d'interventions courtes et privilégiant l'interactivité, la table ronde consistera à interroger les opportunités et les difficultés révélées par les premières tentatives d'apporter des réponses juridiques et politiques aux « limites planétaires ». Comment rendre les indicateurs et projections qui tentent de les établir accessibles au plus grand nombre ? Comment permettre aux citoyens de prendre part aux débats et choix de société qu'elles devraient impliquer ? Quels types de régulation juridique envisager ? Quels modèles de politiques publiques semblent les mieux adaptés à leurs enjeux ?

avec la participation de

- Christel COURNIL, *Professeure, Sciences Po Toulouse*
- Jean-Michel FOURNIAU, *Directeur de recherche, IFSTTAR-DEST*
- Patrick CRIQUI, *Directeur de recherche émérite au CNRS, Laboratoire d'économie appliquée de Grenoble, Université Grenoble Alpes*
- Hy DAO, *Professeur titulaire au département de géographie et environnement de l'Université de Genève, Géographe au GRID-Genève (Programme des Nations Unies pour l'environnement)*
- Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET, *Professeure (DICE, CERIC, Université d'Aix-Marseille)*

Conclusions : Sébastien TREYER, *Directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)*

Fin des travaux à 17 heures